

SYNERGY SMALLER CIES

FCP de capitalisation

Catégorie AMF : Actions Zone Euro



RAPPORT DE GESTION AU 30.06.2015

Le présent rapport de gestion concerne la période du 30 juin 2014 au 30 juin 2015.

Objectif de gestion : L'objectif est de réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence MSCI EMU Small Cap TR, tout en satisfaisant aux normes fixées pour les Plans d'Epargne en Actions.

Indicateur de référence : MSCI EMU Small Cap TR. Cet indice mesure l'évolution des plus petites valeurs cotées dans les pays de la zone euro, dont la capitalisation est inférieure à 2 milliards d'euros tous secteurs confondus.

Profil de risque : Les risques inhérents au portefeuille sont les suivants :

- **Le risque actions**, du fait de l'exposition de 60% à 100% de l'actif en actions ;
Le risque actions est le risque que la valeur d'une action diminue, impactée par un mouvement de marché, une information propre à la société ou à son secteur d'activité.
- **Le risque de liquidité**, du fait de la faible capitalisation des entreprises dans lesquelles le FCP investit. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.
Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.
- **Le risque de taux et le risque de crédit**, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir des titres de créances et instruments du marché monétaire, dans une limite de 25% de son actif maximum ;
Le risque de taux est :
 - le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
 - le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même d'assurer le service de sa dette, c'est-à-dire son remboursement.
- **Le risque de change**, le FCP pouvant être investi en valeurs cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 40% de son actif au maximum. Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro.
- **Le risque lié à l'intervention sur les marchés émergents d'Europe de l'Est**, du fait de la possibilité pour le FCP d'être investi jusqu'à 30% de son actif en valeurs cotées sur les marchés émergents d'Europe de l'Est.
L'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés, qui peut affecter la valeur liquidative du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à une volatilité de marché plus élevée, ainsi qu'un risque de liquidité accru.
- **Le risque en capital**, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.

Le présent rapport de gestion n'a pas été visé par le Commissaire aux comptes de l'OPCVM.

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 8 Juin 2015, une part de distribution « ID » a été créée dans le fonds.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds Synergy Smaller Cies a réalisé une performance de +11.4% sur l'exercice. Porté en 2013 et au début de l'année 2014 en France par les flux liés à la mise en place du PEA-PME, le segment des petites et moyennes capitalisations a évité la surchauffe sur cette nouvelle période mais s'affiche toutefois en forte hausse, comme en témoigne la performance du MSCI EMU Small, l'indice de référence du fonds, qui progresse de 14.4%, surperformant donc le fonds de 300 points de base. Le triple effet positif lié à la baisse des taux, la baisse du baril et l'affaiblissement de l'euro face au dollar, aura ainsi largement profité aux compagnies européennes et donc aux marchés boursiers européens.

L'allocation géographique du fonds a été défavorable au fonds puisque la poche Europe de l'est, gérée par Avaron, a logiquement souffert des troubles géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie, même si Avaron n'a jamais été investi directement sur des compagnies russes ou ukrainiennes sur l'année. La performance de cette poche, bien que positive sur la période à +5,7%, a engendré une attribution négative de -0,5% par rapport à l'indice de référence, qui n'est pas exposé à cette zone géographique. Egalement, l'absence de valeurs nordiques et britanniques dans le fonds Synergy aura eu un impact négatif en termes d'allocation (-0,6%).

Plusieurs sociétés en portefeuille ont connu un parcours remarquable sur la période. En particulier, les principaux contributeurs sont BESI (performance de +98,4% ; contribution de 1,4%), Grenkeleaing (+65,5% ; +1,1%), Aurubis (+44,2% ; 1,0%), Amplifon (+52,4% ; +0,9%) et Sartorius (+92,7% ; +0,9%). Nous pouvons également souligner les OPA proposées sur Nutreco, en octobre par SHV, et sur Vianini Lavori, en fin de période par la famille Caltagirone à 6,8€ par action.

A l'inverse, les déceptions proviennent de Suss Microtec (-42,9% ; -0,9%), Maurel & Prom (-46,8% ; -0,8%), Sogefi (-40,7% ; -0,6%), April (-29,6% ; -0,4%) et SES (-40,5% ; -0,3%).

Le taux d'exposition moyen aux actions sur la période s'est affiché à 94,4%. En fin de période, il se situe à un niveau relativement similaire, à 93,8%. L'allocation géographique est par ailleurs restée relativement stable sur l'année et se répartit comme suit en fin de période : Allemagne (25%), Benelux (20%), Italie (19%), Espagne (16%), France (15%) et Europe de l'est (6%).

Sur l'exercice, le FCP Synergy Smaller Cies enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur l'exercice	Performance de l'indice MSCI Small Cap EMU
A	11.4%	14.4%
R	10.8%	14.4%
X	11.4%	14.4%
ID*	0.6%*	-1.7%*

*La part ID ayant été créée le 8 Juin 2015, sa performance annuelle est indisponible à la clôture de l'exercice du fonds ; la performance présentée est ainsi calculée depuis création de la part.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement.

Le processus d'investissement de Sycomore AM a pour point de départ l'analyse fondamentale des entreprises. Dans une logique de compréhension globale, cette analyse s'appuie depuis toujours sur des critères financiers et extra-financiers tels que :

- La visibilité
- La solidité
- L'environnement concurrentiel
- La qualité du management

Notre objectif est d'identifier l'ensemble des risques et opportunités auxquels l'entreprise fait face. L'évolution du contexte économique et réglementaire confronte aujourd'hui celles-ci à de nouveaux enjeux dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance. Nous sommes convaincus qu'une stratégie de développement durable efficace permet aux entreprises d'avoir des avantages compétitifs substantiels, de réduire leurs risques, d'améliorer leur attractivité, de maîtriser leurs coûts, d'innover en direction de nouveaux marchés et clients...

Ainsi, nous avons formalisé une analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intégrée à l'analyse financière afin d'identifier de nouveaux moteurs de performance financière et boursière.

Sycomore AM intègre l'analyse ESG dans l'approche fondamentale. L'ensemble de l'univers d'investissement fait l'objet d'une analyse fondamentale approfondie, déterminante dans la formulation des hypothèses nécessaires aux modèles de valorisation. Depuis 2009, nous avons enrichi cette analyse fondamentale avec une grille de lecture ESG.

L'analyse ESG s'intègre comme une composante de la note fondamentale des entreprises sous le critère « Responsabilité ». Les critères extra-financiers (Responsabilité et Qualité du management) contribuent à hauteur de 40% dans l'analyse fondamentale.

La note ESG qui est attribuée à chacune des valeurs a pour but d'identifier des risques ou des opportunités supplémentaires non encore lisibles dans les états financiers. L'articulation entre les analyses extra-financière et financière est intégrée dans la prime de risque : la note ESG impacte la prime de risque des entreprises et donc leur objectif de cours.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Au 30 juin 2014				Au 30 juin 2015			
	A	R	X	ID	A	R	X	ID
Nombre de parts	430 893.77	14 835.42	36 900	N/A	383 921.51	10 533.82	37 420	10
Valeur de la part	511.68 €	490.86 €	523.65 €	N/A	569.78€	543.88€	583.06€	569.07€
Actif net total	247 086 327.45 €				246 304 561.95€			

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Dans le cadre de sa gestion le FCP est autorisé à conclure des contrats portant sur des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition sous-jacente aux marchés actions.

Les contreparties à ces contrats sont : NewEdge, Morgan Stanley, Crédit Suisse et JP Morgan, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP peut conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Difference » (ci-après les « CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers européens d'actions.

Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

Dans le cas d'une augmentation de l'exposition actions du fait de l'utilisation de CFD, celle-ci sera au maximum de 150%, traduisant un effet de levier maximal de 1,5.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

- Néant

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU COURS DU SEMESTRE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	305
Vente Actions	419
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	0
Vente OPCVM	5
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

L'activité de cession temporaire de titres du portefeuille expose le FCP à un risque de contrepartie de 10% maximum de l'actif net.

La contrepartie unique aux activités de prêt de titres est BNP Paribas. Les garanties reçues par le FCP dans le cadre du prêt de titres prennent la forme d'actions négociées sur les marchés réglementés.

Au 30 Juin 2015, aucun titre n'était prêté dans le fonds qui ne détenait en conséquence aucune garantie.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

A cette fin, un comité de sélection se réunit au moins une fois par an pour évaluer les performances des intermédiaires déjà sélectionnés et décider de la sélection de nouveaux partenaires.

Le dernier comité de sélection s'est tenu le 26 Janvier 2015.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.

14, avenue Hoche

75008 Paris

Tél. : 01.44.40.16.00

Fax : 01.44.40.16.01

E-mail : info@sycomore-am.com